

## INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :

Participera au concours de peinture le :

28/06  29/06

Frais d'inscription : **10 €**

Bulletin d'inscription à nous adresser **avant le 25 juin 2025** avec votre règlement par chèque libellé à l'ordre de «La Palette Angérienne» à l'adresse suivante :

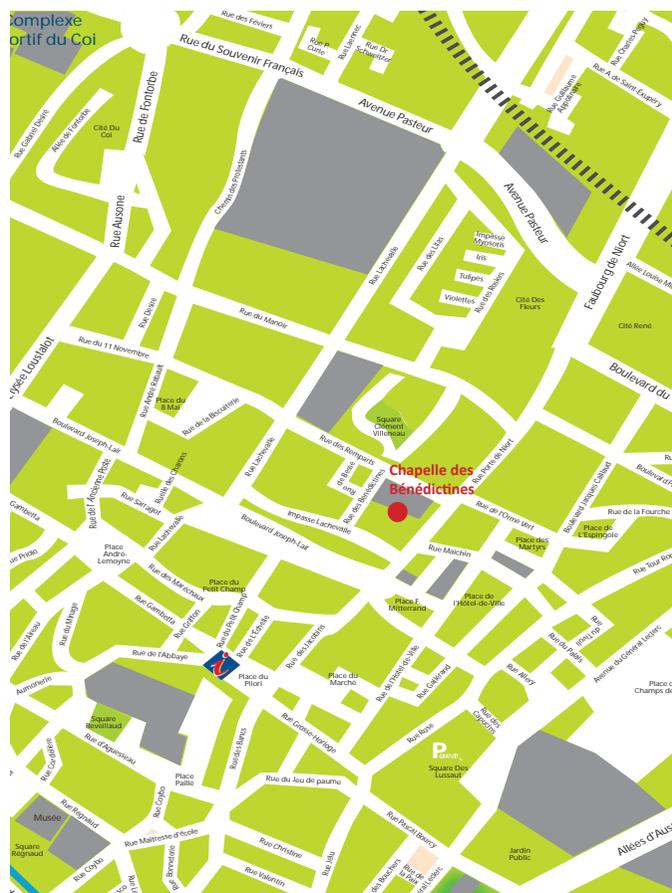
M. J. Bellaguet, 13, rue des Places  
17740 Loiré- sur-Nie

Inscription sur place possible le jour  
du concours : **15 €**



**Samedi 28 juin**  
**Au coeur de la ville historique**

**Dimanche 29 juin**  
**Au plan d'eau de Bernouët**



Rendez-vous : Chapelle des Bénédictines, 8h30

## CONCOURS DE PEINTURE

**PEINTRES DES VILLES**  
**PEINTRES DES CHAMPS**

**Samedi 28 juin**  
**Au coeur de la ville historique**

**Dimanche 29 juin**  
**Au plan d'eau de Bernouët**



LA PALETTE ANGERIENNE

ville de  
**Saint-Jean  
d'Angély**

### À Ninette

Conrad Évile et Barbara Deschamps

Conrad Évile se targuait d'être un artiste et invita Barbara Deschamps, créatrice reconnue mondialement, à partager une séance de peinture dans son hôtel particulier de Saint-Jean-d'Angély.

Prêt à recevoir la célébrité et à lui en mettre plein les yeux, il s'équipa de pinceaux très chers, de tubes de couleurs couteux, d'un chevalet sur pied et de châssis entoîlés onéreux.

Barbara, simple et modeste arriva de bonne heure, portant sous son bras, ses brosses, une toile et des couleurs.

Elle se mit de suite à son ouvrage tout en douceur.

Le concours ne dura pas longtemps, Conrad ne finit jamais son tableau.

Si pompeux, si prétentieux, si théâtral, il renversa son eau d'un geste violent, barbouilla sa toile et jeta son pinceau.

Son invitée, paisiblement, composa de son côté un paysage, des champs à perte de vue, des arbres, des fleurs et des pâturages.

Devant le caractère sauvage de son hôte, elle s'enfuit prestement pour rejoindre sa maison de campagne, son abri accueillant.

Conrad furieux, brûla toutes ses œuvres peintes et s'en fut acheter des aiguilles, des crochets, du fil et de la laine à tricoter.

Morale : Il ne suffit pas d'avoir de bons outils et de beaux pinceaux pour devenir Dali ou Picasso.

### À méditer...

Nicole Atlan

### Invités d'honneur :

La famille d'artistes de la villa Argueyrolle  
de Sainte-Même

## PEINTRES DES VILLES, PEINTRES DES CHAMPS

### PROGRAMME

#### Samedi 28 juin :

8h30-10h : Accueil des participants à la Chapelle des Bénédictines

17h-18h : Remise des œuvres sur le même site

#### Dimanche 29 juin :

8h30-10h : Accueil à la Chapelle des Bénédictines (reprise des œuvres)

13h : Pique-nique sur le quai de Bernouët (à charge de chaque participant)

16h : Remise des œuvres à la Chapelle des Bénédictines pour délibération du jury

17h : Exposition des œuvres

18h : Remise des récompenses :

- Prix de la ville de Saint-Jean-d'Angély
- Prix des mécènes/sponsors
- Prix de la Palette Angérienne

Art 1 : Le concours de peinture de Saint-Jean-d'Angély est un concours de peinture et de dessin ouvert à tous les peintres (adolescents sous responsabilité des parents).

ART 2 : Le concours est organisé par la ville de Saint-Jean-d'Angély et «La Palette Angérienne».

ART 3 : L'œuvre doit être réalisée sur les lieux définis de Saint-Jean-d'Angély, (place du Piloni et alentours) et quai de Bernouët

ART 4 : Toutes les disciplines sont admises, toutes expressions picturales, pour les professionnels et amateurs.

ART 5 : Seuls les supports papier et toile sont admis. Le format est libre mais limité à une surface de 1m2.

ART 6 : Le droit d'inscription est fixé à 10€ dans le cas d'une inscription en anticipation par courrier (paiement par chèque à l'ordre de «La Palette Angérienne») et de 15€ le jour de l'évènement.

ART 7 : Chaque artiste fournit son matériel.

ART 8 : L'accueil se fera durant les 2 jours (28 et 29 juin) à partir de 8h30 à la Chapelle des Bénédictines, pour faire estampiller un ou plusieurs supports vierges. Ces supports seront remis le samedi 28 juin 17 h à la Chapelle des Bénédictines et repris par les participants le dimanche matin 8h30 sur le même lieu.

ART 9 : Une seule œuvre estampillée par participant est admise à concourir et doit être signée et non encadrée. Elle sera exposée à la Chapelle des Bénédictines, dimanche 29 juin au plus tard, à 16h.

ART 10 : L'exposition est ouverte au public dimanche 29 juin à partir de 17h, à la Chapelle des Bénédictines.

ART 11 : La remise des prix à lieu le dimanche 29 juin, 18h, à la Chapelle des Bénédictines. Les décisions du Jury sont sans appel.

ART 12: Les œuvres primées seront exposées à la mairie et/ou office de tourisme.

ART 13 : **Les œuvres participant au concours ne peuvent être négociées avant la proclamation du palmarès.**

ART 14 : Aucun prix ne peut être cumulé avec un autre prix.

ART 15 : Chaque participant est responsable de ses œuvres et de son matériel pendant la durée du concours. Il peut s'il le désire contracter une assurance.

ART 16 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier les lieux de l'exposition s'ils jugent que les conditions ne sont pas remplies pour son bon déroulement.

ART 17 : Les prix «Juniors» sont réservés au moins de 15 ans.

ART 18 : Les clichés photographiques et images vidéo pris à l'occasion du concours de peinture en vue de sa promotion, sont réputés libres de droit.

ART 19 La «Palette Angérienne» se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement et les prix.